



Alençon

Les notaires doivent parfois chercher le compromis

Découverte d'enfants hors mariage, divorces houleux, histoires d'inceste... Dans les offices notariaux, les secrets de famille éclatent parfois au grand jour.

Le témoignage

« On est, de fait, les confidentes des familles », constate Hubert Gaudré, notaire dans l'Orne depuis bientôt dix-huit ans. Dans le bureau de celui que ses clients appellent maître, les secrets de famille finissent toujours par remonter à la surface. Et là, le professionnel du droit joue au « médiateur ».

L'objectif, malgré des découvertes parfois douloureuses, régler les conflits à l'amiable. « Souvent, cela évite des années de procédures judiciaires longues et difficiles », poursuit l'homme de loi.

La découverte d'un enfant caché à l'heure de la succession

Il y a une dizaine d'années, un couple de concubins se rend au cabinet du notaire. « Ils étaient ensemble depuis vingt ans, mais n'avaient pas eu d'enfant. Pour protéger madame en cas de décès, monsieur avait décidé d'anticiper afin qu'elle puisse récupérer la maison », raconte le notaire. Trois ans plus tard, l'homme décède. Mais sa veuve apprend, le jour de l'enterrement, que son conjoint a eu un enfant avec une autre durant leur relation.

« Il ne l'a jamais reconnu, mais ils étaient en contact par message », se souvient Hubert Gaudré. À l'heure de la succession, la mère du fils non reconnu demande au notaire s'il peut obtenir une partie de l'héritage. En vain. « Pour faire valoir un lien de parenté, un enfant a dix ans à partir de sa majorité. » Le fils avait 28 ans et deux mois au décès de son père.

Les héritiers au sixième degré trouvé par le généalogiste

Il arrive régulièrement que des personnes décèdent sans avoir fait de testament. Dans ce cas, le notaire doit retrouver les héritiers les plus proches. « On fait des recherches sur Internet, on passe des coups de fil. Mais quand cela devient compliqué, on passe par un généalogiste », pose l'Ornais. L'un de ses dossiers s'est terminé au sixième degré. « C'est le plus loin qu'on puisse



Hubert Gaudré, notaire dans l'Orne depuis dix-huit ans, relate quelques anecdotes sur les coulisses de son métier.

PHOTO : OUEST-FRANCE

remonter, rappelle le notaire. Sinon la succession part directement à l'État. »

En clair, le généalogiste a trouvé une ou plusieurs personnes liées au défunt à six degrés d'écart. Soit l'équivalent de l'arrière-petit-fils de son arrière-grand-père. C'est dire. « Mais plus on se trouve loin dans l'arbre généalogique et plus les droits de successions sont élevés », tempère Hubert Gaudré. En vingt-deux ans d'exercice, il n'a jamais vu une succession finir directement à l'État.

La galère des salaires différés des agriculteurs

Lors des successions d'exploitations agricoles, il existe ce que l'on appelle les salaires différés. Pour résumer, un enfant qui a travaillé plusieurs années à la ferme sans toucher de salaire peut le réclamer rétroactivement. « Un gamin qui a bossé dix ans dans l'exploitation peut demander plusieurs dizaines de milliers d'euros », explique le notaire.

Le cas s'est déjà présenté dans l'Orne. Seulement, la succession n'était pas très élevée en termes de liquidité. Résultat : si le salarié agricole avait voulu récupérer toutes ses années de salaire, il aurait empêché tous les autres héritiers de toucher une part de la succession. « À ce moment-là, on doit jouer la carte du compromis. Demander un abandon partiel de la créance de salaire pour maintenir les bonnes relations familiales », sourit Hubert Gaudré.

La fille partiellement déshéritée après un inceste

Les notaires sont « détenteurs de secrets de famille » plus sombres. « Mais nous sommes tenus au secret professionnel », rappelle le Normand. L'homme de loi fait ici référence à une succession qui l'a marqué. Une mère de famille avait décidé de réduire la part de succession de l'un de ses filles. « Elle l'avait eu d'un premier mariage et avait expliqué qu'elles n'étaient plus très pro-

ches », contextualise-t-il.

Au décès de la mère de famille, le premier rendez-vous a été assez tendu avec les deux enfants de la seconde union. « Quelque chose n'allait pas, mais je ne savais pas dire quoi. »

Ce n'est qu'en rencontrant la demi-sœur, qu'elle lui expliqua avoir été violée par son beau-père. « Elle avait 70 ans, mais elle souffrait comme si c'était arrivé hier. Et savoir que sa part d'héritage avait été réduite, c'était un peu une deuxième punition pour en avoir parlé à l'époque », résume M^e Gaudré.

Sans parler du mari virulent, en pleine procédure de divorce, qui finit à l'hôpital après une crise d'épilepsie en plein office. Ou de l'artisan du dimanche qui a refait toute l'installation électrique de travers avant de revendre sa maison. Car derrière l'image « un peu désuète » du notaire se cachent parfois des histoires trépidantes.

Sacha MARTINEZ.

